

Pays: Sri Lanka (Date: 23 juillet 2014)		
Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/>	Jours / Quantités/Doses	Nom: Mr. K. Gamage Executive Director
b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/>	Stupéfiants <input type="text"/>	Adresse: National Dangerous Drug Control Board 383, Kotte Road, Rajagiriya Sri Lanka
c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/>	Substances psychotropes <input type="text"/>	Tél: +94112868794-6
d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input type="checkbox"/>	Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser: Diéthylamide de l'acide lysergique (LSD) et ses sels M, N- diméthyltryptamine (DET) et ses sels N,N-diméthyltryptamine (DMT) et ses sels 4-méthyl-2,5-diméthoxyamphétamine (STP, DOM) et ses sels	Télécopie: +94112869805
e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer: <input type="checkbox"/> Les autorisations pour l'importation de médicaments à des fins personnelles sont délivrées aux patients par les autorités compétentes, au cas par cas.	Autres informations La quantité maximale autorisée correspond à la quantité indiquée sur l'ordonnance délivrée par un médecin spécialiste.	e-mail: mail@nddcb.gov.lk